



FACTURE ECHEANCIER

REMMAK KRIDA
impasse des rossignols
30320 poulx

à Saint-Etienne, le 05/01/2019

Matériel : SmartPhone neuf - S9

Fournisseur : GENERATION MOBILE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro PROP2019015342 C13645

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/02/2019

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

banque populaire - IBAN : fr7614607002056951943793953

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 05/01/2019 de 28.89€HT (soit 34.67€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/02/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/02/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/03/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/03/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/04/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/04/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/05/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/05/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/06/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/06/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/07/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/07/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/08/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/08/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/09/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/09/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/10/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/10/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/11/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/11/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/12/2019	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/12/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €
05/01/2020	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €	05/01/2021	24.08 €	4.82 €	10.9 €	39.8 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.